## Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

SILICONE FG

Date de

29.06.17 Version: 3.0

produit : Ref.Nr.:

BDS001277 2 20170629 (FR)

**Remplace:** BDS001277\_20140918

# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

création/révision:

#### 1.1. Identificateur de produit

#### SILICONE FG

Aérosol

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Lubrifiants

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries UK Ltd.
Ambersil House - Wylds Road
Castlefield Industrial Estate
TA6 4DD Bridgwater Somerset
United Kingdom

Tel.: +44 1278 727200 Fax.: +44 1278 425644 E-mail : hse.uk@crcind.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

#### (+44)(0)1278 72 7200 (office hours)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

# **SECTION 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique: Aérosol, catégorie 1

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Le classement est basé sur méthode de calcul.

Santé: Irritation cutanée, categorie 2

Provoque une irritation cutanée.

Le classement est basé sur méthode de calcul.

**Environnement:** Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3



Ref.Nr.:

## Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du SILICONE FG

BDS001277 2 20170629 (FR)

Date de création/révision :

29.06.17 Version: 3.0

**Remplace :** BDS001277\_20140918

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

Le classement est basé sur méthode de calcul.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

# Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Pictogramme(s) de danger:





Mention d'avertissement: Danger

**Mention(s) de danger:** H222 : Aérosol extrêmement inflammable.

H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

**Conseil(s) de prudence:** P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un

équipement de protection des yeux/du visage.

P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une

température supérieure à 50°C/122°F.

P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.

Informations additionnelles sur les dangers:

Aucun(e)

# 2.3. Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

# SECTION 3: Composition/informations sur les composants

## 3.1. Substances

Non applicable.

#### 3.2. Mélanges

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole Gaz de pétrole (1,3-butadiène < 0.1%)	01-2119485926-20	68512- 91-4	270- 990-9	75- 100	Press. Gas, Flam. Gas	H280,H220	K,G
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane	01-2119484651-34	-	(931- 254-9)	<20	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2. STOT SE 3. Asp.	H225,H315,H336,H304,H411	Q



Ref.Nr.:

## Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du SILICONE FG

produit:

BDS001277 2 20170629 (FR)

Date de

29.06.17 Version: 3.0 création/révision:

BDS001277 20140918 Remplace:

		Tox. 1, Aquatic Chronic
		2

#### **Explication des notes**

G: exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) du règlement REACH n° 1907/2006

K: la classification comme cancérogène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (Einecs no 203-450-8)

Q : Le numéro de CAS est seulement un identificateur à employer en dehors de l'UE pour les entrées en stock.

(\* Explication des phrases: chapitre 16)

## SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup Contact avec les yeux :

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Inhalation: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'éxtérieur et la maintenir

dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Ingestion: En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans

les poumons. Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de

tête et étourdissements

Ingestion: Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie

Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.

Contact avec la peau : Peut entraîner irritation.

Symptômes: rougeur, douleur.

Contact avec les yeux : Peut entraîner irritation.

Symptômes: rougeur, douleur.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

# SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Movens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

Ne pas utiliser de jet d'eau pour l'extinction d'un incendie, au risque de répandre le feu

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.



Ref.Nr.:

## Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du SILICONE FG

produit:

BDS001277 2 20170629 (FR)

Date de création/révision:

Remplace:

29.06.17 Version: 3.0

BDS001277 20140918

Forme des produits de décomposition dangereux CO,CO2

# 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

# SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition

Assurer une ventilation adéquate

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

## 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

# SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

L'équipement devra être mis à la terre

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.

Assurer une ventilation adéquate

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Laver à fond après l'usage

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à

Conserver hors de la portée des enfants.



#### Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit:

Ref.Nr.:

SILICONE FG

BDS001277\_2\_20170629 (FR)

Date de

Remplace:

création/révision:

29.06.17 Version: 3.0

BDS001277\_20140918

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Lubrifiants

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

# Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane	-	VME	500 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, France			
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane	-	VME	1000 mg/m3
		VLE	1500 mg/m3

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique	Assurer une ventilation adéquate
-	Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
Protection individuelle :	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit
	La bonne pratique d'utilisation du produit consiste à porter des gants et à assurer une ventilation suffisante
	Dans tous les cas, manipulez et utilisez le produit conformément aux normes d'hygiène en vigueur dans l'industrie.
inhalation :	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
Protection respiratoire recommandée:	Masque antigaz contre les vapeurs organique (type AX)
la peau et les mains :	Le fabricant de gants peut vous aider dans la sélection du bon matériel selon les critères de fréquence, durée d'utilisation et risque de contact avec le produit.
Gants recommandés:	Nitrile
les yeux :	Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement.
-	Recueillir le produit répandu.

# SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

Liquide en aérosol avec propulseur propane/butane. Aspect : état physique :

couleur: Incolore.



## Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

SILICONE FG

Date de création/révision:

Remplace:

29.06.17 Version: 3.0

produit: Ref.Nr.:

BDS001277\_2\_20170629 (FR)

BDS001277 20140918

odeur: Solvant.

pH: Non applicable. Point/intervalle d'ébullition : Non connu. Point d'éclair : < 0 °C Vitesse d'évaporation : Non connu. Limites d'explosion : limite Non connu. supérieure :

limite inférieure : Non connu. Pression de vapeur : Non connu. Densité relative : 0.71 (@ 20°C). Hydrosolubilité: Insoluble dans l'eau

> 200 °C Auto-inflammabilité :

Viscosité: < 7 mPa.s (@ 40°C).

#### 9.2. Autres informations

volatils

COV = composés organiques

# SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

# 10.2. Stabilité chimique

Stable

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

#### 10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

## 10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

# SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques



# Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

 Nom du produit :
 SILICONE FG
 Date de création/révision :
 29.06.17 Version : 3.0

 Ref.Nr.:
 BDS001277\_2\_20170629 (FR)
 Remplace :
 BDS001277\_20140918

toxicité aiguë:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
corrosion cutanée/irritation cutanée:	Provoque une irritation cutanée.
lésions oculaires graves/irritation oculaire:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
sensibilisation respiratoire ou cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
mutagénicité sur les cellules germinales:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
cancérogénicité:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité pour la reproduction:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
danger par aspiration	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

# Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation :	L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion:	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion.Risque de pneumonie
Contact avec la peau :	Un contact prolongé avec la peau provoquera un dégraissement de la peau, conduisant à l'irritation, et dans certains cas, en dermatite L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Contact avec les yeux :	Peut entraîner irritation.

# Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane	-	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 20 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 3000 mg/kg

# SECTION 12: Informations écologiques

# 12.1. Toxicité

Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# Données ecotoxicologiques:



## Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

SILICONE FG

Date de

29.06.17 Version : 3.0

produit : Ref.Nr.:

BDS001277\_2\_20170629 (FR)

création/révision : 29.00.17 version : 3.0 Remplace : BDS001277 20140918

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane	-	IC50 algues	55 mg/l
		LC50 poisson	> 1 mg/l
		EC50 daphnie	3.87 mg/l

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles

# SECTION 13: Considérations relatives à l'éimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Produit :** Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute

précaution d'usage.

Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnment, éliminer ce produit dans un

centre agréé de collecte des déchets.

Réglementations nationales : La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et

nationale

# SECTION 14: Informations relatives au transport

## 14.1. Numéro ONU

Numéro UN: 1950

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: AEROSOLS

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport



## Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

Ref.Nr.:

SILICONE FG

produit:

BDS001277 2 20170629 (FR)

Date de

création/révision:

Remplace:

29.06.17 Version: 3.0

BDS001277 20140918

Classe: 2.1 ADR/RID - Code de 5F classification:

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage:

Non applicable.

## 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour	Non
l'environnement:	INOIT
IMDG - Polluant marine	No
IATA/ICAO - Dangereux pour	Non
l'environnement:	NOH

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	(D)
IMDG - Ems:	F-D, S-U
IATA/ICAO - PAX:	203
IATA/ICAO - CAO	203

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

# SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.

Données nationales	(FR) France	
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel	

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

## SECTION 16: Autres informations

\*Explication des mentions de H220: Gaz extrêmement inflammable.



### Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du SILICONE FG

SILICONE FG

Date de création/révision :

29.06.17 Version : 3.0

**Ref.Nr.:** BDS001277\_2\_20170629 (FR)

**Remplace :** BDS001277\_20140918

danger:

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes

à long terme.

REVISIONS DANS LE CHAPITRE :

8.2. Contrôles de l'exposition

acronyms and synonyms:

VME = valeurs limites de moyenne d'exposition VLE = valeurs limites d?exposition (de court terme)

COV = composés organiques volatils
PBT = persistant bioaccumulative toxic

vPvB = very persitant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales. Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigenges de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

